

MINISTÈRE DES ARMÉES



**Zone maritime Guyane**  
Bureau « action de l'État en mer »

Cayenne, le 04 août 2017

N°501964/DDG AEM/ GUYANE/NP

Affaire suivie par «Paul-Marie Giry-Laterrière»  
Tél. : 05 94 39 55 65 – PNIA : 843 407 55 65  
[paul-marie.giry\\_laterriere@intradef.gouv.fr](mailto:paul-marie.giry_laterriere@intradef.gouv.fr)  
[aem.guyane@gmail.com](mailto:aem.guyane@gmail.com)

Le capitaine de vaisseau Christophe Boin  
commandant de la zone maritime Guyane  
assistant du délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer

à

Monsieur le directeur de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de la Guyane

**Objet** : consultation sur la demande de concession du domaine public maritime dans le cadre de l'installation d'un câble sous-marin reliant la Guyane à la Martinique (projet Kanawa de la société Orange).

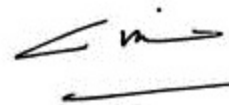
**Références** : a) code général de la propriété des personnes publiques ;  
b) décret n° 2005-1514 du 06 décembre 2005 relative à l'organisation outre-mer de l'action de l'État en mer ;  
c) arrêté du 22 mars 2007 établissant la liste des missions incombant à l'État en mer ;  
d) courrier électronique DEAL du 2 août 2017 de consultation, comportant un dossier d'étude d'impact relatif au projet mentionné en objet.

**Pièce jointe** : une annexe.

Par courriel cité en référence d), vous sollicitez mon avis sur la demande de concession du domaine public maritime dans le cadre de l'installation d'un câble sous-marin reliant la Guyane à la Martinique (projet *Kanawa* de la société Orange).

Suite à la transmission du dossier d'étude d'impact relatif à ce projet, j'ai l'honneur de vous faire savoir que celle-ci n'appelle aucune observation de ma part.

Néanmoins, eu égard à la sensibilité environnementale des sites concernés (approches de plage propices à la reproduction d'espèces de tortues d'une part, proximité du tracé avec les îles du Salut d'autre part), je vous saurai gré, lors de la phase des travaux, de bien vouloir vous assurer de l'alerte sans délai de l'autorité maritime pour tout incident ou accident relatif au chantier susceptible d'affecter l'espace maritime (pollution par hydrocarbures par exemple), en particulier le CROSSAG dans sa mission de surveillance des pollutions (tél : 196) et l'autorité maritime (DDG AEM) par la voie de l'astreinte commandant de zone maritime (tél : 06 94 41 04 75).

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a cursive 'm' and a horizontal line underneath.